

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

Novances - David et Associés	Deloitte & Associés
"Immeuble Horizon"	6, place de la Pyramide
455, Promenade des Anglais	92908 Paris-La Défense Cedex
06285 Nice Cedex 3	S.A.S. au capital de 2 188 160 €
Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Aix-Bastia	572 028 041 RCS Nanterre
	Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Société anonyme

109, rue Jean Aicard

83300 Draguignan

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

À l'assemblée générale de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations <i>(Note D.1-3 Actif – « Immobilisations financières – Dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Point clé de l'audit	Réponse apportée lors de notre audit
Au 31 décembre 2023, les titres de participation et les créances rattachées à des participations (concernant exclusivement la participation Zéphire) figurent respectivement au bilan pour un montant net de 47,9 millions d'euros et de	Nos travaux ont consisté à vérifier que l'évaluation par la Direction des valeurs d'utilité des titres de participation s'appuie sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :

29,2 millions d'euros au regard d'un total bilan de 206,4 millions d'euros.

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique d'acquisition majoré des frais d'acquisition et les créances rattachées à des participations sont comptabilisées au coût historique.

Comme indiqué en note D.1-3 « Immobilisations financières - Dépréciations » de l'annexe aux comptes annuels :

- les titres de participation font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est généralement estimée par la Direction en fonction des perspectives de rentabilité des titres de participation concernés. Celle-ci est déterminée en calculant la valeur d'entreprise (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus,
- la créance rattachée à la participation Zéphire fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette créance. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.

- à obtenir les prévisions de flux de trésorerie et d'exploitation des activités des entités concernées établies par la Direction financière et approuvées par le Comité de Direction, et à apprécier le caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique,

- à apprécier la cohérence des hypothèses retenues, notamment, avec l'aide de nos spécialistes internes en évaluation, celle relative au calcul des taux d'actualisation appliqués aux flux de trésorerie estimés attendus, et le taux de croissance à l'infini,
- à vérifier que les valeurs d'utilité des titres de participation étaient au minimum égales aux quotes-parts de capitaux propres détenus,
- à vérifier le caractère approprié des informations présentées dans les annexes aux comptes annuels.

Nos travaux ont également consisté à vérifier que la détermination du caractère recouvrable de la créance rattachée à la participation Zéphire s'appuie sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments utilisés et :

- à obtenir les prévisions de flux de trésorerie de la société Zéphire établies par la Direction financière et revues par la Direction générale, et à apprécier le caractère raisonnable de ces dernières par rapport à l'environnement économique,

<p>L'estimation de la valeur d'utilité des titres de participation et des flux de trésorerie futurs de la société Zéphire requièrent l'exercice du jugement de la Direction sur les perspectives de rentabilité ainsi déterminées.</p> <p>Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées aux participations constituait un point clé de l'audit, en raison de leur poids significatif et du degré de jugement inhérent à la probabilité de réalisation des prévisions retenues par la Direction.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - à apprécier la cohérence des hypothèses retenues et le caractère recouvrable des créances rattachées et le caractère approprié des informations présentées dans les annexes aux comptes annuels, notamment celles relatives aux analyses de sensibilité.
--	--

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires, à l'exception du point ci-dessous :

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : le rapport de gestion n'inclut pas les informations relatives au nombre de factures d'achat et de vente non réglées à la date de clôture dont le terme est échu.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des

entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité de la présidente du conseil d'administration.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT par l'assemblée générale du 28 décembre 2002 pour Deloitte & Associés et par celle du 22 juin 2009 pour Novances - David et Associés.

Au 31 décembre 2023, Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 22^{ème} année de sa mission sans interruption et Novances - David et Associés dans la 15^{ème}, dont respectivement 19 et 15 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce

Nous remettons au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.821-67 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Nice et Marseille, le 6 mai 2024

Les commissaires aux comptes

Novances - David et Associés

Deloitte & Associés

 Jean-Pierre GIRAUD

Jean-Pierre GIRAUD

 V.G.

Vincent GROS

Bilan Actif

		31/12/2023			31/12/2022
Etat exprimé en euros		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement	1 747	1 747		
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	1 641 586	1 268 379	373 208	144 231
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	850 000		850 000	1 450 000
	Constructions	6 910 417	6 566 041	344 376	2 419 393
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 795 440	2 731 525	63 915	140 361
	Autres immobilisations corporelles	10 839 314	9 313 516	1 525 799	1 464 670
	Immobilisations en cours				286 965
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	49 046 462	1 185 209	47 861 253	47 871 589
	Créances rattachées à des participations	36 980 100	7 752 000	29 228 100	36 011 100
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	1 477 808	64 504	1 413 305	1 406 797
	TOTAL (II)	110 542 875	28 882 920	81 659 955	91 195 105
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	69 526		69 526	76 432
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	AVANCES ET ACOMPTES VERSÉS SUR COMMANDES				
		31 808		31 808	106 643
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	16 789 133	2 630	16 786 503	19 701 781
	Autres créances	30 825 044	5 062 938	25 762 105	26 328 912
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
		64 896 179	472 174	64 424 005	21 500 147
	DISPONIBILITES				
	Charges constatées d'avance	17 124 744		17 124 744	46 853 046
		563 448		563 448	455 942
	TOTAL (III)	130 299 881	5 537 742	124 762 139	115 022 904
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	240 842 756	34 420 662	206 422 094	206 218 009

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

8 925 000

3 000 000

5 066 092

4 090 074

Bilan Passif

	Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel		21 416 000	21 416 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		3 873	3 873
Ecarts de réévaluation			
RESERVES			
Réserve légale		2 141 600	2 141 600
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées		196 162	196 162
Autres réserves			
Report à nouveau		33 046 836	29 468 299
Résultat de l'exercice		3 868 841	7 444 074
Subventions d'investissement		70 376	351 879
Provisions réglementées		86 258	83 929
	Total des capitaux propres	60 829 945	61 105 815
Autres fonds propres			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
	Total des autres fonds propres		
Provisions			
Provisions pour risques		188 426	305 901
Provisions pour charges		6 389 996	6 564 091
	Total des provisions	6 578 422	6 869 992
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		41 685 746	28 710 031
Emprunts et dettes financières divers (3)		83 813 908	98 293 836
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		42 132	111 866
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		3 417 931	2 823 389
Dettes fiscales et sociales		9 320 459	7 404 453
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		162 001	188 579
Autres dettes		568 210	702 586
Produits constatés d'avance (1)		3 340	7 461
	Total des dettes	139 013 727	138 242 201
Ecarts de conversion passif			
	TOTAL PASSIF	206 422 094	206 218 009
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		3 868 840,77	7 444 073,75
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		109 801 666	121 031 081
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		27 197	
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

		Etat exprimé en euros	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		France	Exportation	12 mois
				12 mois
Ventes de marchandises				
Production vendue (Biens)	24 540		24 540	41 971
Production vendue (Services et Travaux)	33 662 749		33 662 749	33 455 982
Montant net du chiffre d'affaires	33 687 290		33 687 290	33 497 952
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			74 028	107 398
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			4 687 907	4 309 784
Autres produits			6 719	15 304
Total des produits d'exploitation (1)			38 455 944	37 930 438
Achats de marchandises				90
Variation de stock				
Achats de matières et autres approvisionnements			473 366	1 871 026
Variation de stock			6 906	56 970
Autres achats et charges externes			19 773 074	17 880 534
Impôts, taxes et versements assimilés			559 385	527 985
Salaires et traitements			9 667 784	8 498 678
Charges sociales du personnel			4 389 401	3 937 255
Cotisations personnelles de l'exploitant				
Dotations aux amortissements :				
- sur immobilisations			2 231 612	2 629 433
- charges d'exploitation à répartir				
Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations			2 496	6 527
- sur actif circulant				
Dotations aux provisions			490 766	1 421 732
Autres charges			54 176	57 432
Total des charges d'exploitation (2)			37 648 966	36 887 664
RESULTAT D'EXPLOITATION			806 977	1 042 774

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		RESULTAT D'EXPLOITATION	806 977	1 042 774
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	4 432 109 3 194 197 1 110 688 25 834 1 329	4 432 109 3 194 197 1 110 688 25 834 1 329	3 260 703 2 530 531 306 255 258 297 2 443
	Total des produits financiers	8 764 157		6 358 230
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 241 076 4 345 372	1 241 076 4 345 372	275 327 1 170 926
	Total des charges financières	5 586 448		1 446 253
	RESULTAT FINANCIER	3 177 709		4 911 977
	RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 984 687		5 954 751
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	89 2 537 216 33 683	89 2 537 216 33 683	1 793 885 222 363 201
	Total des produits exceptionnels	2 570 988		1 250 215
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	8 779 1 468 689 36 012	8 779 1 468 689 36 012	11 985 406 300 32 998
	Total des charges exceptionnelles	1 513 479		451 283
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 057 508		798 932
	PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		1 173 354 (690 390)	
	TOTAL DES PRODUITS TOTAL DES CHARGES	49 791 089 45 922 248		45 538 883 38 094 809
	RESULTAT DE L'EXERCICE	3 868 841		7 444 074

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

6 226 877
2 680 1895 746 208
839 069

Etats financiers au 31/12/2023

ANNEXE

SOMMAIRE DE L'ANNEXE

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- 1 - Cession du bâtiment de l'ancienne Ecole Normale de Draguignan
- 2 - Site d'Aboncourt

B - EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Litige avec Idex Environnement (Zéphire)

C - REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1 - Principes et conventions générales
- 2 - Permanence des méthodes

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

ACTIF

- 1 - Immobilisations incorporelles, corporelles, financières
- 2 - Evaluation des stocks
- 3 - Créances
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes du bilan et note concernant les entreprises liées
- 5 - Produits à recevoir
- 6 - Charges constatées d'avance
- 7 - Valeurs Mobilières de placement
- 8 - Etat des échéances des créances

PASSIF

- 1 - Capitaux propres
- 2 - Dettes financières
- 3 - Provisions risques et charges
- 4 - Eléments relevant de plusieurs postes et notes concernant les entreprises liées
- 5 - Charges à payer
- 6 - Produits constatés d'avance
- 7 - Etat des échéances des dettes

E - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

- 1 - Ventilation du chiffre d'affaires
- 2 - Ventilation de l'effectif moyen
- 3 - Rémunération des dirigeants
- 4 - Résultat financier
- 5 - Résultat exceptionnel
- 6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices
- 7 - Crédit bail
- 8 - Transferts de charges
- 9 - Honoraires des commissaires aux comptes

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

- 1 - Effets escomptés non échus
- 2 - Caution Bancaires
- 3 - Intérêts des emprunts
- 4 - Engagements crédit-bail
- 5 - Engagements retraite
- 6 - Caution et Avals donnés & reçus
- 7 - Information sur les risques

G - INFORMATIONS DIVERSES

- 1 - Identité de la société consolidante
- 2 - Succursale tunisienne
- 3 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents
- 4 - Tableau des participations et filiales
- 5 - Parties liées

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

1 - Cession du bâtiment de l'ancienne Ecole Normale de Draguignan

En février 2023, la société Groupe Pizzorno Environnement a cédé le bâtiment de l'ancienne Ecole Normale de Draguignan pour un montant supérieur à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

2 - Site d'Aboncourt

Le 20 décembre 2023, la société Groupe Pizzorno Environnement a signé un nouvel avenant à son contrat de Délégation de Service Public quant à l'exploitation de l'ISDND d'Aboncourt, prolongeant la durée du contrat du 31 mars au 31 décembre 2024. Un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter complémentaire n'ayant pas été obtenu, l'exploitation du site prendra fin à l'expiration dudit contrat.

B - EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Litige avec Idex Environnement (Zéphire)

Suite à l'entrée de Paprec Holding dans le capital de notre société, Idex Environnement, notre associé dans Zéphire, croit pouvoir nous forcer à lui céder notre part majoritaire dans le capital de Zéphire sur le fondement de la clause « Exclusion » prévue aux statuts de cette société.

Suite à notre opposition à cette position, la société Idex Environnement a intenté une action auprès du Tribunal de Commerce de Paris qui a rendu son jugement le 5 avril 2024.

Par ce jugement, le Tribunal de commerce de Paris notamment :

- « Constate l'exclusion encourue de droit par GPE et PEI ;
- Déboute SAS IDEX ENVIRONNEMENT de ses demandes de :
- Juger que les titres ZEPHIRE détenus par GPE et PEI appartiennent dorénavant à IDEX ENVIRONNEMENT, et
- Ordonner le transfert des titres ZEPHIRE détenus par GPE et PEI à IDEX ENVIRONNEMENT sans qu'il ne soit plus nécessaire d'obtenir la renonciation à l'exclusion de la part de l'assemblée générale ;
- Dit que toute exclusion de GPE et PEI du capital de ZEPHIRE ne sera effective qu'à l'obtention par IDEX de l'agrément du SITTOMAT de la nouvelle structure de l'actionnariat de ZEPHIRE ;
- Ordonne, en cas d'impossibilité de l'assemblée de statuer sur la renonciation (absence de quorum ou autre difficulté), le transfert des titres de ZEPHIRE détenus par GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT et PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES à IDEX ENVIRONNEMENT ;
- Dit que la date d'appréciation de la valeur des titres de GPE et PEI s'entend de la valeur de ceux-ci à la date du 12 novembre 2021 ;
- Se dit incompetent quant à la désignation d'un expert financier. »

Il est précisé que (i) la Société envisage d'interjeter appel de cette décision et que (ii) en l'absence de décision sur la valorisation des titres en question, aucune estimation des conséquences économiques (positives comme négatives) d'une telle décision, si elle venait à être confirmée, ne peut être faite à ce stade.

C - REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983 ainsi que du règlement ANC 2018-01 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

2- Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent, notamment les principes de continuité de l'exploitation et d'indépendance des exercices.

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - ACTIF

1- IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la comptabilisation des frais d'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles, en charges.
De même, la société a opté pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

L'amortissement est déterminé par le plan d'amortissement propre à chaque actif amortissable tel qu'il est arrêté par la direction de l'entité.
L'amortissement dérogatoire pratiqué correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.

1.1 - Immobilisations incorporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Incorporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Frais de constitution	2				2
Logiciels et progiciels	1 306	336			1 642
TOTAL	1 307	336	-	-	1 643

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Frais de constitution	linéaire	3 ans
Logiciels et progiciels	linéaire/dérogatoire	1 à 5 ans

Mouvements des Amortissements Incorporels	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Frais de constitution	2			2
Logiciels et progiciels	1 161	107		1 268
TOTAL	1 163	107	-	1 270

1.2 - Immobilisations corporelles - Amortissements - Dépréciations

Mouvements des Immobilisations Corporelles	Début K€	Augmentation	Diminution	Virement poste	Fin K€
Terrains	1 450		600		850
Constructions	900		900		-
AAI Construction s/sol d'autrui	6 876	34			6 910
Matériel et outillage	2 739	75	19		2 795
Installations générales	2 725	22	234		2 513
Matériel de transport	9 816	301	5 580		4 537
Matériel et mobilier de bureau	3 360	184	42	287	3 789
Immobilisations corporelles en cours	287			287	-
TOTAL	28 153	616	7 374	-	21 395

Type d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50
AAI Construction/sol d'autrui	Linéaire	10 à 50
Matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel et outillage	Linéaire/Dérogatoire	3 à 10
Installations générales	Linéaire	5 à 10
Matériel de transport	Linéaire/Dérogatoire	5 à 8
. Remise en état du matériel de transport	Linéaire	5 à 8
Matériel de bureau	Linéaire/Dérogatoire	3 à 5
Mobilier de bureau	Linéaire/Dérogatoire	10
Immobilisations corporelles en cours	Non Amorti	Non Amorti

Mouvements des Amortissements Corporels	Début K€	Augmentation	Diminution	TUP	Fin K€
Constructions	216	3	219		-
AAI Construction/sol d'autrui	5 141	1 425			6 566
Matériel et outillage	2 599	152	19		2 732
Installations générales	2 484	76	234		2 326
Matériel de transport	9 066	262	5 393		3 934
Matériel et mobilier de bureau	2 886	208	41		3 053
TOTAL	22 392	2 125	5 906		18 611

1.3 - Immobilisations financières - Dépréciations

↳ Règles et méthodes comptables :

Selon le PCG art. 213-8, la société a retenu la capitalisation des frais d'acquisition des immobilisations financières.
La société maintient son option pour l'imputation des coûts d'emprunt aux comptes de charges.

↳ Tableau de mouvement global sur les immobilisations financières :

Mouvements	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	49 046			49 046
Autres Titres de participation	-			-
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	49 046			49 046
Créances rattachées à des participations	43 763	2 142	8 925	36 980
Parts sociales	1 038			1 038
Prêts & Dépôts et cautionnements	433	7		440
TOTAL	94 281	2 149	8 925	87 504

Dépréciation	Début K€	Dotations	Reprise	Fin K€
Titres de participation entreprises liées	1 175	10		1 185
Autres Titres de participation	-			-
TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATIONS	1 181	10		1 185
Créances rattachées à des participations	7 752			7 752
Parts sociales	-			-
Prêts & Dépôts et cautionnements	65			65
TOTAL	8 997	10		9 002

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

La dépréciation de titres de participation concerne les titres suivants :

- TEODEM pour 1 149 K€ ;
- TEORIF pour 13 K€ ;
- TEOMARA pour 10 K€ ;
- PE SERVICES pour 10 K€ ;
- PE INTERNATIONAL pour 1 K€ ;
- ABVAL pour 2 K€.

La dotation de dépréciation des titres concerne TEOMARA.

Les titres de participations figurent au bilan à leur coût d'acquisition majoré des frais d'acquisition.

Ils font l'objet d'une provision pour dépréciation si leur valeur d'utilité (ce que la société accepterait de décaisser si elle devait les acquérir) est inférieure à la valeur comptable.

La valeur d'utilité tient donc compte des perspectives de rentabilité et est déterminée en calculant la valeur d'entreprise de la participation concernée (via un calcul des flux futurs de trésorerie actualisés) de laquelle est déduite l'endettement financier net, sachant qu'elle doit être égale au minimum à la quote-part des capitaux propres détenus.

Les principales hypothèses utilisées pour la détermination de la valeur d'entreprise sont similaires à celles utilisées pour les comptes consolidés du Groupe pour les tests de perte de valeur des différentes unités génératrices de trésorerie, notamment :

- un taux de croissance de 2,0% pour la projection des flux de trésorerie
- un taux d'actualisation de 7,0% intégrant notamment une prime de risque spécifique en regard de la taille des sociétés du Groupe Pizzorno Environnement.

Aucune provision complémentaire n'a été nécessaire au 31 décembre 2023 sur les autres titres de participation de la société.

La créance rattachée à la participation ZEPHIRE fait l'objet d'une provision pour dépréciation en fonction du caractère recouvrable de cette dernière. Celui-ci est apprécié au travers d'un calcul des flux de trésorerie non actualisés que la participation sera en mesure de générer jusqu'à la fin du contrat de Délégation de Service Public qu'elle porte, soit à fin 2030 en prenant l'hypothèse la plus prudente d'un non-renouvellement du contrat à son terme.

La dépréciation de créances rattachées à des participations concerne la créance ZEPHIRE pour 7 752 K€.

La sensibilité aux principales hypothèses est très importante et toute variation à la baisse de ces dernières se traduirait par une dépréciation supplémentaire de la créance, à titre d'exemple :

- Une variation de chiffre d'affaires inférieure de 3% aux prévisions se traduirait par une dépréciation complémentaire de 1,8 M€ ;
- La prise en compte d'un taux d'EBE sur chiffre d'affaires inférieur de 2% pour toutes les années présentées se traduirait par une dépréciation complémentaire de 0,8 M€.

↳ Filiales et participations

Le tableau des participations et filiales est présenté au point F de la présente annexe.

2 - EVALUATION DES STOCKS

Les stocks de matières consommables et marchandises se décomposent ainsi :

	MONTANT K€
Combustibles	
Fournitures P/Entretien	
Marchandises	70
TOTAL	70

et sont évalués selon la méthode FIFO. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

3 - CREANCES

Les créances sont valorisées au coût historique.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

La dotation pour créances douteuses est de 2 K€

La reprise de la dotation pour créances douteuses est de 6 K€

La provision pour créances douteuses s'élève en clôture d'exercice à 3 K€

4 - ELEMENT RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - ACTIF

Nature des postes	Montant K€	Total K€
Titres de participation K€		49 041
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INDUSTRIES	24 676	
- DRAGUI TRANSPORTS	7 859	
- TEODEM	1 149	
- TEORIF	13	
- TEOMARA	10	
- PROPOLYS	14 800	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT SERVICES	10	
- SPANC Sud Sainte Baume	9	
- SCIC-IRFEDD	3	
- ZEPHIRE	505	
- PIZZORNO ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL	1	
- ABVAL	1	
- DRAGUI GAZ	5	
Créances rattachées à des participations K€		36 980
- C/c ZEPHIRE	36 980	
Comptes clients et rattachés K€		14 039
- Clients	14 028	
- Factures à établir	11	
Autres créances K€		29 419
- C/c SAMNET	354	
- C/c P.E. SERVICES	797	
- C/c ZEPHIRE	1	
- C/c P.E. INTERNATIONAL	366	
- C/c EXA RENT	1 140	
- C/c VALEOR	12 696	
- C/c PEEA - SELFEMA	1 504	
- C/c SEGEDEMA	3 393	
- C/c TEOMARA	182	
- C/c TEORIF	1	
- C/c PET (Pizzorno Envir. Tunisie)	754	
- C/c LA MOLE	10	
- C/c PGS	736	
- C/c GIÉ TUNISIE	3	
- C/c Intégration fiscale	4 673	
- C/c ABVAL cash pooling	37	
- C/c VALTEO cash pooling	1 128	
- C/c P.E. INDUSTRIES cash pooling	-	
- C/c P.E. INTERNATIONAL cash pooling	99	
- C/c DEVERRA cash pooling	297	
- C/c EXARENT cash pooling	620	
- C/c PGS cash pooling	830	
Total		129 479

Les comptes courants suivants ont été dépréciés :

- SEGEDEMA pour 2 879 K€ ;
- PE TUNISIE pour 754 K€ ;
- PE SERVICES pour 387 K€ ;
- PEEA - SELFEMA pour 648 K€ ;
- PE INTERNATIONAL pour 195 K€ ;
- ABVAL pour 25 K€.

Comme explicité dans les faits majeurs, la créance rattachée à des participaions pour ZEPHIRE a été dépréciée à hauteur de 7 752 K€.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

5 - PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES DIFFERENTS POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Produits à recevoir
Clients et comptes rattachés K€	11
Autres créances d'exploitation K€	503
- Fournisseurs - avoirs à recevoir	233
- Organismes sociaux	4
- Etat - cont. Éco territoriale à recevoir	
- Divers produits à recevoir	286
Intérêts à recevoir sur dépôts et cautionnements	13
Intérêts à recevoir sur comptes à terme	1 344
Total	1 871

6 - CHARGES CONSTATEES D'AVANCE - POSTES D'ACTIF

Nature des postes	Charges constatées d'avance
Charges constatées d'avance d'exploitation	213
Charges constatées d'avance sur sponsoring	350
Charges constatées d'avance sur leasings	-
Charges constatées d'avance sur surcote obligations	-
Total	563

7 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT - POSTE d'ACTIF

Nature des postes	Brut K€	Provision K€	Net K€
Actions titres auto contrôle	2 196		2 196
Obligations 1818	400	400	-
Obligations SMC	300	39	261
Obligations SMC emtn	2 500		2 500
Obligations BNP	2 000	33	1 967
Obligations SG	-		-
Compte à terme CIC	30 000		30 000
Compte à terme CA	3 000		3 000
Contrat PREMIUM CAPITALISATION NATIXIS	4 000		4 000
Compte à terme BNP	1 000		1 000
Compte à terme BP	14 100		14 100
Compte à terme SG	3 000		3 000
Compte à terme ARKEA	2 400		2 400
Total	64 896	472	64 424

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Les mouvements des opérations en nombre au cours de l'exercice s'établissent ainsi :

Nature des postes	Début	Augmentation	Diminution	Fin
Actions titres auto contrôle				
- ODDO	130 000,00			130 000,00
- ODDO 2	7 482,00	11 860,00	13 600,00	5 742,00
Total	137 482,00	11 860,00	13 600,00	135 742,00

- Les titres auto-contrôle détenus par la S.A. G.P.E. sont en partie destinés à l'animation du cours de bourse.

- Les valeurs mobilières de placement sont portées à l'actif pour leur valeur d'acquisition, selon les règles et méthodes comptables

- La valorisation des valeurs mobilières de placement au 31 décembre 2023 est de :

Nature des postes	Brut K€	Valeur boursière au 31/12/2023
Actions titres auto contrôle		
- ODDO	1 975	6 760
- ODDO 2	221	299
Obligations	5 200	4 728
Total	7 396	11 786

8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES

Les créances K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	A plus d'un an
- Crédences rattachées à des participations	36 980	8 325	28 655
- Autres créances immobilisées	1 478		1 478
- Crédences Clients	16 789	16 786	3
- Etat et Organismes sociaux	451	451	
- Groupe et Associés	29 419	24 530	4 888
- Autres créances	987	813	175
- Charges constatées d'avance	563	563	
Total	86 667	51 468	35 199

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN - PASSIF

1 - CAPITAUX PROPRES

Variation des capitaux propres

La baisse des capitaux propres de 276 K€ durant l'exercice provient des éléments suivants :

- Résultat net de l'exercice	3 869
- Distributions de dividendes	- 3 866
- Subventions d'investissement	- 282
- Provisions réglementées	2
L'amortissement dérogatoire correspond à la différence entre l'amortissement fiscal et économique.	

TOTAL	- 276
-------	-------

Composition du capital social

Le capital social au 31 décembre 2023 est composé de 4.000.000 actions de valeur nominale de 5,354 €.

2 - DETTES FINANCIERES A PLUS D'UN AN A L'ORIGINE

Mouvements	Début K€	Constitution	Remboursement	Fin K€
- Emprunts auprès des établissements de crédit K€	28 710	25 000	12 051	41 659
- Participation des Salariés K€	3	0	1	3
TOTAL	28 713	25 000	12 052	41 661

Tableau par échéance	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Emprunts et Dettes Financières K€	41 659	12 492	29 167	
- Participation des Salariés K€	3	0	3	
TOTAL	41 661	12 492	29 169	-

3 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Détail	Début K€	Augmentation	Diminution	Fin K€
- Provisions en matière :				
- Prud'homale	262	28	113	176
- Autres litiges	-			-
- Remises en état et suivi post-exploitation	6 564	674	848	6 390
- Risques bancaires	-			-
- Divers	44		32	12
TOTAL	6 870	701	993	6 578

Les provisions reprises au cours de l'exercice, ont été utilisées conformément à leur objet.

Les provisions pour réhabilitation de site et suivi trentenaire comprennent les provisions relatives à l'obligation légale, réglementaire ou contractuelle de remises en état des Centre de Suivi des Déchets Ultimes (CSDU) du site d'Aboncourt. Ce poste intègre en outre les provisions relatives aux obligations de suivi à long terme de ces sites. Ces provisions sont calculées site par site et sont constituées pendant la durée de leur exploitation. Pour la détermination des coûts estimés, il est fait référence au montant des garanties financières définies dans les arrêtés préfectoraux et aux tonnes totales admissibles sur chaque site. Un coût unitaire à la tonne est alors défini.

Pour le suivi trentenaire, la provision est dotée chaque année en fonction des tonnages admis sur chaque site, elle est reprise pendant la période de suivi.

Passifs éventuelsJurisprudence de la Cour de cassation sur les congés payés

La Cour de cassation a rendu fin 2023 et début 2024 des arrêts qui réécrivent le code de travail sur les droits des salariés en période d'arrêt maladie et l'acquisition du droit à congés. Ces arrêts conduisent au maintien du droit à congés payés pendant les périodes de suspension du contrat de travail : maladie non professionnelle, accident du travail et maladie professionnelle supérieure à 1 an.

Ces décisions restent dans l'attente de précisions juridiques sur la portée de la décision, notamment en matière de rétroactivité et de délai de prescription.

Le 8 février 2024, le Conseil d'Etat a rendu un avis permettant d'éclaircir les intentions du législateur :

- Limiter l'acquisition des droits à congés à 4 semaines par an (conforme au droit européen) ;
- Prévoir un délai maximal de report. Le Conseil d'Etat estime qu'il est possible de prévoir une durée maximale de report pour les droits acquis avant et après l'entrée en vigueur de la loi. Un délai de report de 15 mois est envisagé dans le projet d'amendement du gouvernement ;
- Prescription, forclusion, loi de validation : le Conseil d'Etat rappelle qu'en matière d'indemnité compensatrice de congés payés, la prescription est de 3 ans à compter du jour où celui qui l'exerce a connu ou aurait dû connaître les faits lui permettant de l'exercer. Le Conseil d'Etat estime possible de prévoir que l'action du salarié qui est encore dans l'entreprise et qui demande le droit de prendre des congés au titre des dispositions introduites par le droit national par la loi de transposition, est soumise à un délai de forclusion de 2 ans à compter de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives.

Le Groupe a procédé à une estimation du montant qui pourrait résulter de cette nouvelle législation en tenant compte d'un délai de prescription de 3 ans pour l'ensemble des salariés.

Le montant estimé au 31/12/2023 pour la société est de 114 K€ se décomposant ainsi :

- 41 K€ pour les salariés encore présents dans l'entreprise ;
- 73 K€ pour les salariés partis.

Au vu du montant et de l'incertitude juridique, il a été décidé de ne pas comptabiliser de provision.

4 - ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DU BILAN ET NOTE CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES - PASSIF

- Emprunts et dettes financières diverses K€		
Néant		
- Fournisseurs K€		37
Fournisseurs		
- Comptes rattachés Fournisseurs K€		
Factures non parvenues		
- Comptes rattachés Clients K€		
Clients créateurs		
- Comptes Courants Groupe K€		83 811
- C/c PROPOLYS	16 712	
- C/c VALTEO	2 502	
- C/c STAR ATHANOR	935	
- C/c AZUR VALORISATION	1 768	
- C/c P.E. INDUSTRIES	7 336	
- C/c DRAGUI-TRANSPORTS	22 891	
- C/c DRAGUI-TRANSPORTS cash pooling	7 126	
- C/c PEEA - SELFEMA cash pooling	641	
- C/c PROPOLYS cash pooling	2 781	
- C/c P.E. SERVICES cash pooling	67	
- C/c ATHANOR cash pooling	189	
- C/c VALEOR cash pooling	681	
- C/c PE INDUSTRIES cash pooling	743	
- C/c AZUR VALORISATION cash pooling	14 662	
- C/c SAMNET cash pooling	497	
- C/c GPE cash pooling	4 254	
- C/c P.E.T.	25	
- Comptes divers K€		
- Mandataire GPE s/marché		
TOTAL		83 848

5 - CHARGES A PAYER INCLUSES DANS DIFFERENTS POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Charges à payer K€
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	22
Emprunts et dettes auprès diverses	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 967
Dettes fiscales et sociales	2 455
- Personnel - salaires à payer	1 612
- Organismes sociaux - charges à payer	807
- Etat - impôts à payer	36
Autres dettes	195
- Clients - avoirs à établir	0
- Divers - charges à payer	195
Total	4 638

6 - PRODUITS CONSTATES D'AVANCE - POSTES DU PASSIF

Nature des postes	Produits constatés d'avance
Produits constatés d'avance d'exploitation	3
Total	3

7 - ETAT DES ECHEANCES DES DETTES

Les dettes K€ se décomposent en :	Montant Total K€	A 1 an au plus	De 1 an à 5 ans	A plus de 5 ans
- Dettes financières à 1 an au plus	12 492	12 492		
- Dettes financières à +1 an	29 167		29 167	-
- Emprunts et dettes financières diverses	3	0	3	
- Concours bancaires	27	27		
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 418	3 418		
- Dettes fiscales et sociales	9 320	9 320		
- Groupe et associés	83 811	83 811		1
- Autres dettes	772	772		
- Produits constatés d'avance	3	3		
Total	139 014	109 844	29 169	1

E - INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT**1 - Ventilation du CA H.T. K€** 33 687

- Prestations de services	9 340
- Prestations de services s/marchés publics	155
- Refacturation charges	19 525
- Taxe ademe	4 643
- Vente de biogaz	25
- Vente de marchandises	-

2 - Ventilation de l'effectif moyen

Personnel salarié	Exercice N	Exercice N-1
- Cadres, agents de maîtrise, techniciens	119	109
- Employés	32	36
- Ouvriers	15	14
TOTAL	166	159

3 - Rémunération des dirigeants

	Montant N K€	Montant N-1 K€
Montant des rémunérations aux mandataires sociaux :		
MR DEVALLE Frédéric	228	191
MME DEVALLE Magali	199	176
Les administrateurs ont bénéficié de jetons de présence répartis ainsi :		
MR GORINI Reynald	25	25
MME CHATTI-GAUTIER Maria	25	25

4 - Résultat financier**Produits Financiers**

Ils s'élèvent à 8 764 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Produits financiers entreprises liées

- Distributions PROPOLYS & DT	3 033
- Intérêts sur comptes courants groupe et sur créances rattachées à des participations	3 194
- Reprise provisions financières	-
Sous- total	6 227

Autres produits financiers

- Revenus de placements financiers OPCVM-CAT	1 111
- Ecart de conversion Tunisie	1
- Reprise provisions financières	26
- Autres produits	1 399
Sous- total	2 538

TOTAL**8 764**

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT

Charges financières

Elles s'élèvent à 5 586 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

Charges financières entreprises liées		
- Intérêts sur comptes courants groupe	2 680	
- Dotations provisions financières	991	
		Sous- total
		3 671
Autres charges financières		
- Intérêts des emprunts	263	
- Intérêts cash pooling	1 400	
- Intérêts sur participations des salariés	0	
- Pertes liées aux titres autocontrôle	-	
- Dotations dépréciations financières	250	
- Ecart de conversion Tunisie	-	
- Autres charges financières	2	
		Sous- total
		1 915
		TOTAL
		5 586

5 - Résultat exceptionnel

Produits exceptionnels

Ils s'élèvent à 2 571 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Produits de cessions d'éléments d'actif corporel	2 256	
- Reprise sur amortissements dérogatoires	34	
- Quote part subvention d'investissements	282	
- Autres produits exceptionnels s/op gestion	0	
		TOTAL
		2 571

Charges exceptionnelles

Elles s'élèvent à 1 513 K€ et comprennent, pour l'essentiel :

- Charges exceptionnelles diverses	8	
- Pénalités sur marchés	-	
- Pénalités et amendes	1	
- Vnc cessions immobilisations	1 469	
- Dotations amortissements dérogatoires	36	
		TOTAL
		1 513

6 - Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

La SA GPE est tête d'un groupe d'intégration fiscale comprenant 16 sociétés.

Chaque société du groupe intégré comptabilise son impôt comme si elle était imposée séparément, à l'exception de la SA GPE, qui, en tant que tête de groupe, comptabilise selon le cas un produit ou une charge d'intégration fiscale.

La base fiscale d'ensemble des sociétés intégrées s'élève à 23 339 K€, l'impôt supporté est de 6 002 K€.

- L'impôt qui aurait été supporté en l'absence d'intégration	Néant
- La charge d'impôt comptabilisée dans le cadre de l'intégration	1 307 K€

Le déficit reportable "propre" dont dispose la société s'élève à 7 489 K€ :

- Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	10 820 K€
- Déficits imputés au titre de l'exercice	3 331 K€

	Total K€	Courant K€	Except. K€
1 - Résultat avant impôts et participations	5 042	3 985	1 058
2 - Réintégrations	1 323	1 322	1
3 - Déductions	3 033	3 033	-
4 - Imputation des déficits	3 331		
5 - Résultat soumis à l'impôt	-		
6 - Impôts (après crédit impôt)	-		
7 - Résultat après impôt (1-6)	5 042	3 985	1 058
8 - Participation	-		
9 - Impôt - crédit	134	-	134
10 - Contribution additionnelle et IS	-		
11 - Intégration fiscale	1 307		1 307
12- Résultat net	3 869	3 985	- 384

7 - Crédit bail

Poste du bilan	Coût Entrée K€	Dotation Amort. K€		Valeur Nette K€
		Exercice	Cumulées	
Néant				-
TOTAL	-	-	-	-

Engagements de crédit bail

	Redevances payées K€		Redevances restant à payer K€		
	Exercice	Cumulées	A 1 an	de 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Néant					
TOTAL	-	-	-	-	-

Les contrats de locations de financement sont retraités pour l'établissement des comptes consolidés.

8 - Transferts de charges

Le montant des transferts de charges s'élèvent à 3 714 K€ :

- Transferts de charges d'exploitation = avantages en nature	98
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements ijss	35
- Transferts de charges d'exploitation = remboursements formation	3
- Transferts de charges d'exploitation = flottes & assurances	3 576
- Transferts de charges d'exploitation = divers	3

3 714

Les transferts de charges d'exploitation pour 3 576 K€ concernent la refacturation de frais engagés pour le compte de filiales.

9 - Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires pour l'exercice 2023 est de 183 K€.

F - ENGAGEMENTS FINANCIERS

1 - Effets escomptés non échus

Néant

2 - Cautions bancaires K€

- Cautions données

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES DONNEES	Solde au 31/12/2023	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	-----------------------------	---------------------	-------------------

Engagements consentis à l'égard d'entités liées :

S/Emprunts SAS PROPOLYS	17 000	10 754
S/Emprunts SAS AZUR VALORISATION	11 000	6 322
S/Emprunts SA DRAGUI-TRANSPORTS	7 700	4 352
Garantie autonome ZEPHIRE	448	448

Nantissements

Comptes à terme

TOTAL	-	36 148	21 877	-
-------	---	--------	--------	---

- Cautions reçues

SURETES REELLES INITIALES	CAUTIONS SOLIDAIRES RECUES	Solde au 31/12/2023	DIVERSES CAUTIONS
---------------------------	----------------------------	---------------------	-------------------

Autres engagements :

Lyonnaise de banque			
* Garantie marché public			15
Arkéa			
* Garantie marché public			-
Banque populaire Côte d'Azur			
* Garantie et autre international			381

Hypothèques sur emprunts

Lyonnaise de Banque	850	174
---------------------	-----	-----

TOTAL	850	-	174	396
-------	-----	---	-----	-----

3 - Intérêts des emprunts

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Intérêts non échus K€	2 611	964	1 647	
TOTAL	2 611	964	1 647	-

4 - Engagements crédit-bail

Total	Total K€	à 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans
- Crédit bail K€	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

5 - Engagements retraite

Le groupe n'est pas concerné par les avantages post-emploi autres que les indemnités de fin de carrière.

L'engagement global concernant les indemnités de fin de carrière a été calculé sur la base des hypothèses suivantes :

- Age de départ à la retraite : 64 ans
- Départ volontaire
- Taux de revalorisation des salaires : 2 %
- Taux d'actualisation : 3,15 %

- Table de mortalité :

Femmes : TPG F05

Hommes : TPG H05

- Taux de rotation du personnel :

* 16 à 29 ans	3,5%
* 30 à 34 ans	3,4%
* 35 à 39 ans	2,8%
* 40 à 44 ans	2,1%
* 45 à 49 ans	1,6%
* 50 à 54 ans	1,0%
* 55 à 59 ans	0,2%
* 60 ans et plus	0%

Il s'élève au 31/12/2023 à 2 439 K€.

- Engagement au 31/12/2022	2 053 K€
- Evolution de l'exercice	+ 387 K€
- Engagement au 31/12/2023	2 439 K€

Le montant de la cotisation patronale de retraite non cadres et cadres s'élève à 803 K€.

6 - Cautions et Avals donnés

Les cautions et avals donnés sont traités au paragraphe 2 ci-dessus.

7 - Information sur les risques

Compte tenu de la qualité de nos clients (collectivités publiques) et de la pérennité de nos contrats conclus généralement pour plusieurs années, le risque marché est relativement faible. De plus, nos marchés comportent tous une formule contractuelle de révision de prix automatique deux fois par an qui permet de mettre à l'abri l'entreprise des risques de variation de différents facteurs tels que, notamment, l'énergie (carburant).

Le risque de change sur les opérations réalisées via nos filiales en Tunisie et au Maroc est considéré comme négligeable compte tenu de la stabilité de la monnaie locale par rapport à l'euro.

L'exposition du Groupe aux fluctuations des taux d'intérêts résulte des données suivantes :

La majorité des emprunts est à taux fixes compris entre 0,25% et 2,32% pour les emprunts auprès d'établissements de crédit et entre 0,50% et 3,75%, pour les contrats de location financement. L'actualisation de l'indice est effectuée chaque trimestre par les banques. Des Swaps de taux ont été conclus pour couvrir le risque lié à ces emprunts.

SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT**G - INFORMATIONS DIVERSES****1 - Identité de la société consolidante**

La SA GROUPE PIZZORNO ENVIRONNEMENT est la société mère tête de consolidation (Numéro SIRET : 429 574 395 00027).

L'adresse de son siège social est la suivante :
 109 Rue Jean Aicard
 83300 Draguignan

Les copies des états financiers consolidés peuvent être obtenues auprès de la Direction Administrative et Financière au siège social de la société.

2 - Succursale tunisienne

Le contrat en Tunisie a pris fin en février 2014. Depuis cette date, le groupement n'a plus d'activité.

Les comptes sociaux de l'exercice 2023 de la SA G.P.E., pour son établissement tunisien, ont été impactés pour :

Total des charges	0 K€
Total des produits	1 K€
Soit un résultat de	+ 1 K€

Le résultat est imposable en Tunisie

Le cours de change des postes de bilan à la clôture au 31/12/2023 : 1 € = 3,3910 tnd

Le cours de change des postes d'exploitation à la clôture au 31/12/2023 : 1 € = 3,3587 tnd

3 - Créances et dettes d'impôts différés ou latents

Créances et dettes d'impôts K€	Assiette K€	Taux	Montant K€
Provisions et charges non déductibles l'année de comptabilisation à déduire ultérieurement			
* Accroissements futurs de l'IS			
- Amortissements dérogatoires	86	25,00	22
Total dettes	86		22
* Allégements futurs de l'IS			
- Frais à payer et provision	33	25,00	8
- Participation des salariés	-	25,00	-
- Déficit fiscal	7 489	25,00	1 872
Total créances	7 522		1 880
Total	7 436		- 1 858

4 - Tableau des participations et filiales

* (détail en annexe)

5 - Parties liées

Les SCI sont contrôlées par la famille PIZZORNO.

Parties liées	Loyers et charges	Créances	Dettes
SCI Nartuby	63	-	1
SCI François Charles	679	-	3

Annexe-Elément 15 A

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS EN €

INFORMATIONS FINANCIERES	CAPITAL (*)	CAP. PROPRES AVT AFFECT. RESULTAT (*)	% DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPT TITRES DETENUS BRUTE	VALEUR COMPT TITRES DETENUS NETTE	PRETS & AVANCES CONSENTEES	AVALS & CAUTIONS DONNES	CA HT DERN. EX. ECOULE(**)	RESULTAT DERN. EX. CLOS(**)	DIVIDENDES ENCAISSEES AU COURS EX.
--------------------------	-------------	---	---------------------	---	---	----------------------------	-------------------------	----------------------------	-----------------------------	------------------------------------

Participations										
SCIC-IRFEDD	46 740	non connu	5,35	2 500	2 500			non connu	non connu	
SPANC SUD SAINTE BEAUME	30 000	non connu	30,00	9 000	9 000			non connu	non connu	
TEOMARA	182 799	129 146	5,00	10 336	0	181 594		0	-102 254	

Filiales										
DRAGUI-TRANSPORTS	153 150	37 524 994	95,64	7 858 747	7 858 747			83 826 110	4 408 727	960 624
PE INDUSTRIES	24 675 550	14 468 814	100,00	24 675 556	24 675 556			8 514	4 749 185	
PE INTERNATIONAL	1 010	-228 774	100,00	1 010	0	166 441		0	-32 648	
ABVAL	1 000	-21 649	100,00	1 000	0			0	-3 317	
TEODEM	2 422 082	-9 893 262	49,33	1 149 472	0			6 240	-1 788 332	
TEORIF	118 819	-573 081	49,00	13 291	0	1 240		2 087 700	-785 536	
PROPOLYS	14 800 400	22 782 242	100,00	14 800 450	14 800 450			94 644 763	3 102 052	2 072 056
PE SERVICES (1)	10 100	-338 288	100,00	10 100	0	796 668		0	-48 706	
ZEPHIRE (2)	1 000 000	-31 690 468	50,50	505 000	505 000	36 980 712		36 105 423	2 920 729	
DRAGUI-GAZ	10 000	71 310	50,00	5 000	5 000			994 923	2 747	

- (*) y compris le capital, les subventions d'investissement et les amortissements dérogatoires

-(*) taux valorisation postes de bilan à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2023 : 1 € = 10,9410 dh

-(**) taux valorisation postes d'exploitation à la clôture de la SARL SEGEDEMA & TEODEM & TEORIF & TEOMARA au 31/12/2023 : 1 € = 10,9569 dh

- (1) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de PE SERVICES est déprécié à hauteur de 387 K€ au 31/12/2023.

- (2) Compte tenu de la situation de la société, le compte courant de ZEPHIRE est déprécié à hauteur de 7 752 K€ au 31/12/2023.